

À VOULOIR ÊTRE TROP DISSUASIF... RHÉTORIQUE ET ORALITÉ EN 1 S 8,11-18

André WÉNIN

Les récits concernant les prophètes au sein de l'histoire racontée dans le corpus des prophètes antérieurs contiennent-ils des marques d'oralité qui pourraient constituer des traces d'un stade oral précédant la mise par écrit de ces textes ? Cela a été montré par Anthony Campbell à propos d'histoires rapportées plutôt que racontées (*reported story*)¹. Mais les discours tenus par les personnages pourraient eux aussi porter de telles traces, depuis les premiers chapitres de Josué jusqu'aux oracles d'Élie ou d'Élisée en passant par la harangue de Jephté (Jg 11) ou les discours de Samuel (1 S 8 ou 12). Pour y repérer ces traces d'une expression orale, il importe, me semble-t-il, d'étudier attentivement la forme avant de se prononcer, car c'est à la forme – syntaxe, répétitions, jeux sur les sonorités, etc. – que d'éventuelles traces sont le mieux repérables. C'est ce que je voudrais illustrer à travers un exemple : le discours de Samuel au peuple qui lui demande un roi, en 1 S 8,10-18.

Cet épisode s'achève en réalité par un dialogue de sourds. Après le long discours du prophète sur le *mishpāt* du roi, non content de refuser de l'écouter, les Israélites ne lui adressent même plus la parole, se répétant entre eux leur volonté d'être gouverné par un roi². En les entendant dire qu'ils veulent être eux aussi « comme toutes les nations » et que c'est pour cela qu'ils vont se donner un roi, Samuel prend conscience de la gravité de leur propos et s'empresse d'en référer à Adonāi³. Mais celui-ci, tranquillement, réitère son ordre d'obéir au peuple et de lui donner un roi. Incapable d'obéir, Samuel renvoie l'assemblée – comme s'il ne comprenait plus rien à rien (1 S 8,19-22).

1. Antony F. CAMPBELL, « The Reported Story. Midway Between Oral Performance and Literary Art », dans *Semeia* 46 (1989) 77-85, et « Synchrony and the Storyteller », dans Walter DIETRICH (dir.), *David und Saul im Widerstreit. Diachronie und Synchronie im Wettstreit. Beiträge zur Auslegung des ersten Samuelbuches* (OBO, 206), Fribourg – Göttingen, Academic Press – Vandenhoeck & Ruprecht, 2004, 66-73. Il pointe en particulier ces scènes qui ébauchent des scénarios alternatifs dont un conteur peut s'emparer quand il performe l'histoire.

2. Voir l'introduction narrative et l'absence de marque d'interlocution dans le discours du peuple.

3. Voir 8,6 : la 1^{re} fois, Samuel n'entend pas le « comme toutes les nations »...

Ce qui provoque ce dialogue de sourds, c'est le discours que Samuel tient devant le peuple après avoir reçu de Dieu l'ordre de lui donner un roi et d'exposer « le droit (ou la coutume) du roi qui régnera sur eux » (v. 10). La substance de son discours indique que le prophète entend exposer les usages, les façons d'agir habituelles d'un roi. Au niveau du contenu, il développe les conséquences socio-économiques du passage à la monarchie que le peuple réclame. Le roi a besoin d'une armée, d'une cour, d'une administration. Donc aussi de moyens pour entretenir tout cela. Il recrutera ~~donc~~ des bras et percevra diverses taxes en nature. C'est au peuple qu'il reviendra logiquement de supporter le coût du régime qu'il réclame, car, faute de moyens adéquats, le roi ne pourra ni gouverner durablement, ni défendre son territoire et ses sujets.

Si le contenu de la harangue de Samuel est tout à fait en phase avec la requête du peuple, le ton, en revanche, ne va pas forcément dans le même sens. Pour le percevoir, il faut s'attacher à la forme, à la façon concrète avec laquelle Samuel développe la manière de gouverner du roi qu'il annonce d'emblée (v. 11a) : les répétitions, la syntaxe, le jeu de rimes et autres, qui lui donnent un caractère si particulier.

Voici d'abord la traduction et la mise en forme de ce discours.

¹¹ Ceci sera la manière de gouverner du roi qui régnera sur vous .		
Vos fils,	IL PRENDRA et mettra	<i>pour lui</i> dans sa charrerie et dans <i>ses</i> cavaliers, et ils courront devant <i>son</i> char ;
¹²	et <i>pour</i> mettre	<i>pour lui</i> , comme chefs de mille et chefs de cinquante, et <i>pour</i> labourer <i>son</i> labour et <i>pour</i> moissonner <i>sa</i> moisson, et <i>pour</i> faire les engins de <i>sa</i> guerre et les engins de <i>son</i> char.
¹³ Et vos filles,	il prendra	<i>pour</i> parfumeuses, et <i>pour</i> cuisinières et <i>pour</i> boulangères.
¹⁴ Et vos champs et vos vignes et vos oliviers , les bons,	IL PRENDRA et donnera	<i>pour ses</i> serviteurs.
¹⁵ Et vos semences et vos vignes	IL DÎMERA ⁴ et donnera	<i>pour ses</i> fonctionnaires et <i>pour ses</i> serviteurs

4. Pour le rythme du discours je me permets ce néologisme pour rendre le verbe עָשָׂר. La traduction correcte : « prélever la dîme ».

¹⁶ Et vos serviteurs et vos domestiques, et vos jeunes de choix, les bons, et vos ânes,	il prendra et fera	<u>pour son</u> ouvrage.
¹⁷ Votre petit bétail,	il dîmera ;	
et vous,	vous deviendrez	<u>pour lui pour</u> esclaves.
¹⁸ Et vous crierez, <u>en ce jour-là</u> , de devant le roi que vous aurez choisi pour vous , mais Adonaï ne vous répondra pas, <u>en ce jour-là</u> . »		

1. Analyse de la forme rhétorique du discours

Un des éléments qui frappe le plus à l'audition est la quadruple répétition du premier verbe du discours, à la sonorité dure, יָקַח (« il prendra »). Dès la première occurrence, ce verbe est suivi d'une autre expression, וָשָׂם לוֹ (« et il mettra pour lui ») rapidement redoublée (v. 12) à l'infinitif לִשְׂמוֹת לוֹ (« et pour mettre pour lui ») indiquant que le *prendre* initie un transfert en faveur du roi. La suite confirme ce mouvement. Au v. 14, la troisième occurrence de יָקַח (v. 14) est suivie de וַתֵּן (« et il donnera »), une paire de verbes immédiatement dédoublée par l'expression יַעֲשֶׂה וַתֵּן (« il prélèvera la dîme et il donnera »). Quant à sa quatrième occurrence au v. 16, elle est accompagnée par le verbe וַעֲשֶׂה (« et il fera ») et suivie rapidement d'un second emploi de יַעֲשֶׂה (v. 17a). Ce sont là toutes les actions que Samuel attribue au roi : quatre « prendre », deux « prélever la dîme » – et ce qui a été ainsi obtenu, le « mettre » (*bis*) ou le « donner » (*bis*), le *lamed* d'attribution indiquant à chaque fois que le bénéficiaire est le roi ou certains de ses proches (2 fois לוֹ et 2 fois לַעֲבָדָיו).

En réalité, ces transferts imposés par le roi sont exprimés dans des phrases dont la structure syntaxique suit un schéma identique. Les verbes dont il vient d'être question sont chaque fois précédés de l'objet direct mis en évidence par le procédé du *casus pendens* – consistant à entamer la phrase non par le verbe, comme c'est de règle en hébreu, mais par un complément dont la fonction syntaxique et donc aussi le sens apparaissent seulement lorsqu'on entend le verbe (ce qui crée une forme de suspense pour l'auditeur). Quant aux verbes, ils sont suivis par des compléments introduits invariablement par la préposition *le-* (*lamed*). Quand il s'agit de personnes, c'est le complément d'attribution (datif : pour lui, pour ses serviteurs, pour ses fonctionnaires et pour ses serviteurs) ; mais la préposition introduit aussi des infinitifs de but (pour labourer, pour moissonner, pour fabriquer), ou elle signale un changement de statut

(pour parfumeuses, pour cuisinières, pour boulangères, pour esclaves). On notera que cette structure met d'abord en évidence ce qui est pris, avant d'en préciser la destination.

Cette structure syntaxique est rendue davantage sensible encore par le jeu des pronoms suffixes. Tous les termes désignant en début de phrase les objets de l'action du roi portent le suffixe possessif de 2^e personne du pluriel (*-êkêm*) désignant les gens à qui parle Samuel : ce suffixe résonne pas moins de douze fois entre le v. 11b et le v. 17a. De plus, beaucoup de termes ou expressions introduits par la préposition *lamed* sont affectés d'un suffixe de 3^e personne masculin singulier (9 × *-ô* et 4 × *-âyw*) désignant le roi. Intervenant fréquemment à la fin d'unités sémantiques, ces suffixes contribuent à créer un jeu de rimes qui, à force de se répéter, acquiert peu à peu un caractère lancinant.

En se basant sur ce repérage de la disposition syntaxique des phrases, on peut distinguer deux parties presque égales dans le discours. On constate assez aisément que, dans une première section (v. 11b-13, soit 31 mots) où se lisent deux fois les verbes *לִקַּח* et *שִׂים*, les objets directs sont seulement au nombre de deux (vos fils, vos filles), tandis qu'on multiplie les compléments prépositionnels indiquant la grande variété des services qu'ils auront à prêter en faveur du roi. C'est pour les fils qu'ils sont les plus nombreux : divers postes et fonctions à l'armée (11 mots), travaux agricoles du labour à la récolte dans les domaines royaux (4 mots), fabriques militaires (5 mots). Les filles quant à elles sont vouées à trois services domestiques dédiés aux soins du corps. La seconde section (v. 14-17a), inverse l'équilibre. Ici, ce sont les objets directs qui se multiplient à l'envi (10) de même que les verbes sont plus nombreux (2× *לִקַּח*, 2× *עָשָׂר*, 2× *נָתַן*, 1× *עָשָׂה*), les compléments avec *lamed* désignant les quelques bénéficiaires des transferts : serviteurs, fonctionnaires et entreprises royaux. Quant aux objets, ils concernent tous la production agricole : ses moyens (champs, vignes, oliviers, semences), ses travailleurs (serviteurs, servantes, jeunes) et les bêtes (ânes, petit bétail).

Cette inversion de l'insistance est significative. Dans la première section, en effet, ceux et celles que le roi va prendre sont ce que les gens ont de plus précieux – leur progéniture. Et en multipliant les fonctions qu'on leur réserve, Samuel communique le sentiment qu'ils seront accaparés au service du roi, de son armée, de ses cultures et de sa cour. En dressant ensuite dans la seconde section la longue liste de tous les objets liés à l'économie agricole, dont le roi privera les Israélites pour en faire profiter ses ministres et ses fonctionnaires, Samuel produit un effet d'accumulation (renforcé par la rime initiale en *-êkêm*) qui induit à penser que les gens seront vraiment dépouillés de tout ce qui leur permet de travailler et

même de vivre. La seule exception, en bout de liste, est le peu de menu bétail dont on ne prendra que la dîme, ce qui, à cette place, a quelque chose de (tragiquement) ridicule. Au terme de la série, la fin du v. 17, ~~qui~~ reprend, avec la même rime initiale, le schéma syntaxique analogue à celui qui est répété six fois⁵. Cette septième phrase énonce la conclusion à laquelle on ne peut qu'arriver au terme de la description : privés de leurs enfants et de tout ce qui leur permet de produire et donc de vivre, les Israélites eux-mêmes n'auront d'autre issue que de devenir les esclaves du roi – le terme עֲבָדִים désignant les serviteurs du roi changeant de sens. Car il ne s'agit plus ici ce ceux qui occupent le haut de l'échelle, les ministres (v. 14.15), mais ceux qui sont tout en bas, les esclaves. C'est même la seule action que les interlocuteurs de Samuel seront à même de poser, car c'est là le seul verbe dont ils sont sujets (dans les propos de Samuel).

Dans la péroraison, Samuel rompt avec le rythme du discours jusqu'ici si régulier, à la limite de la monotonie, à force d'entendre la litanie se répéter. C'est qu'après avoir énoncé l'issue fatale du processus de dépossession que le roi imposera à tous, Samuel prend des accents prophétiques pour anticiper la suite sous le mode de la menace : devenu esclave de son roi, le peuple se mettra à crier sous le joug de ce tyran. Mais si Israël se met à crier comme quand il était esclave en Égypte, aucune réponse ne viendra d'Adonaï. L'aspect menaçant de cette chute est souligné par le double הָהוּא בַיּוֹם qui l'encadre lui donnant une tonalité d'oracle de malheur, que renforce encore la sonorité de cinq syllabes toniques finales en -em. Au terme, on perçoit que le discours de Samuel est moins un exposé de la façon de gouverner du roi qu'une diatribe antimonarchique qui caricature les abus d'un despote sur le modèle du pharaon de l'Exode, sans doute dans l'espoir de détourner le peuple de son désir d'avoir un roi, désir que le prophète a perçu comme une attaque personnelle⁶. On comprend alors pourquoi le peuple pris à rebrousse-poil refuse d'écouter la voix de Samuel et réitère sa volonté ferme d'une monarchie dont il souligne les aspects positifs (v. 19-20).

2. Une rhétorique essentiellement orale ?

Après cette analyse, que peut-on dire de possibles traces d'oralité dans cette harangue de Samuel ? Il me semble indéniable que certains effets rhétoriques relèvent de l'expression orale. Certes pas un discours qui

5. Différent ici parce que הָהוּא est sujet du seul verbe indiquant une action de « vous ». Mais l'emploi insistant du pronom sujet permet de placer le verbe en seconde position comme précédemment.

6. Voir ch. 8, mais aussi début du chap. 12.

reprendrait les accents d'un hypothétique Samuel ; mais plutôt les accents que l'écrivain a prêtés à ce personnage, soit qu'il ait cherché à rendre dans son texte la force que ce dernier met à persuader Israël de renoncer à son projet, soit qu'il ait repris une source orale à sa disposition, s'inspirant alors d'un ou de narrateur(s) réel(s) particulièrement doué(s). Ces traces d'oralité (ou cette imitation du langage parlé) me semblent particulièrement denses pour un discours aussi bref.

Au niveau de la syntaxe, la tournure du *casus pendens*, qui soutient l'auditeur en éveillant sa curiosité, est un premier signe, d'autant qu'elle est employée systématiquement par l'orateur qui en fait un usage rhétorique très percutant en fonction de ses intérêts. S'y ajoute la multiplication de la conjonction de coordination « et » (*we-/û*, 26 fois sur 55 unités d'accent de 11b à 17), une répétition qui contribue à l'aspect de martellement de cette rhétorique. Il y a aussi des ruptures de constructions qu'un langage écrit évite, si possible. Ainsi, au début du verset 12, le « et pour mettre » (וְלִשְׂוֹם) plutôt que le « et il mettra » (וְשָׂם) attendu ; au verset 16, un second « les bons » (בְּיָמֵהֶם) interromp une série de quatre compléments après le troisième élément (mais symétriquement par rapport au verset 14 où la série n'aligne que trois compléments) ; le complément « vos vignes » (בְּרִמְיָכֶם) est répété mais au prix d'un illogisme : comment en effet prélever la dîme (v. 15) sur des vignes déjà confisquées (v. 14) ? Enfin, au verset 17a, le verbe « il prélèvera la dîme » n'est pas suivi d'un complément indiquant la destination de cette taxe, à la différence de tous les verbes précédents, comme si Samuel était pressé d'en venir à la conclusion tranchante : vous serez ses esclaves !

Le second aspect relevant du caractère oral de ces lignes est le jeu permanent sur les sonorités et en particulier les rimes internes que j'ai signalées plus haut : les quatre יָקָה qui scandent le discours entier, les rimes que forment les suffixes *-êkēm* et *ô/âyw*, la première trouvant un écho en finale dans le אָתֶם du verset 17b et dans deux désinences verbales en *-tēm* au verset 18. On ajoutera que, dans les séries au sein desquelles ces suffixes créent un effet d'accumulation, des termes répétés deux fois l'un après l'autre contribuent au martellement organisé : ainsi au début sont redoublés les mots « sa charrerie » (מְרִכְבָּתוֹ, v. 11), « chefs de » (שָׂרִי~יָם, v. 12), « labourer son labour et moissonner sa moisson » (לְחַרֵּשׁ חֲרִישוֹ וְלִקְצֹר קְצִירוֹ) (v. 12) avec « les objets de... » (כְּלִי..., v. 12) ; plus loin après un effet semblable créé par la série « pour parfumeuses et pour cuisinières et pour boulangères » (לְרִקְחָתוֹ וְלִטְבָּחוֹת וְלֵאֲפוֹת, v. 13) sera répété encore l'expression « pour ses serviteurs » (עֲבָדָיו, v. 14-15) préparant le « pour serviteurs (ou esclaves) » final du v. 17a (לְעֲבָדִים). Enfin, j'ai déjà souligné la force menaçante du double « en ce jour-là » (בְּיוֹם הַהוּא) de la péroration (v. 18).

Des traces d'oralité sont donc bien perceptibles dans ce discours. La difficulté est cependant de déterminer à quoi elles peuvent être dues. À une source orale, ou à l'art d'un écrivain ? La question est ouverte.

Faculté de théologie
Université catholique de Louvain
Grand-Place 45, L3.01.01
B- 1348 Louvain-la-Neuve
andre.wenin@uclouvain.be

André WÉNIN

